

JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

L'éditeur-proprétaire A. COTE, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

PAIX DES ANNONCES... 25-40. Au-dessus de six lignes et pas plus de dix... 30-40. Pour chaque ligne au-dessus... 40. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

QUÉBEC.

MARDI, 8 JUIN 1858.

L'Herzégovine.

Nos lecteurs ont vu par les derniers avis d'Europe que la Porte avait envoyé un corps de troupes dans l'Herzégovine, contrée dépendant de l'empire ottoman, où des troubles viennent d'éclater, et nous avons fait connaître en même temps le résultat d'une rencontre entre les parties belligérantes. On ne lira pas sans intérêt la notice suivante que publie le Moniteur de l'armée sur le pays, théâtre de la lutte :

L'eyalet de Bosnie, une des provinces de l'empire ottoman, comprend trois districts et une population d'environ 1,200,000 âmes. Le premier de ces districts renferme la Bosnie proprement dite ; le second, la Croatie turque, et le troisième, l'Herzégovine, qui par suite des derniers événements, a pris une importance inaccoutumée. Cette dernière contrée touche au Monténégro et à la Dalmatie. Elle a fait autrefois partie du royaume de Croatie, auquel les Romains ont donné le nom de Liburnie, et qui a vécu indépendant jusqu'au huitième siècle, époque où il a reconnu la suzeraineté de Charlemagne. Après la mort de ce prince, les Croates se mirent sous le protectorat des empereurs grecs de Byzance ; leur pays fut, en 1192, conquis par les Hongrois, et plus tard démembré. Les Croates ont eu de tout temps un goût particulier pour la profession militaire. On les voit figurer dans les armées de Gustave-Adolphe, et se distinguer à la bataille de Lepsiek en 1631. Considérés comme troupes légères à cheval, ils sont antérieurs aux Hussards et s'élevaient dans les pays allemands, d'un service analogue au leur. Le roi Louis XIV eut dans ses armées des Croates, commandés par un colonel-général et formés en compagnies franches, agissant isolément les uns des autres. Vers la fin de son règne, le grand roi forma un régiment de Croates, dont il était mestre de camp. On trouve jusqu'en 1755 de la cavalerie croate sur le territoire de la France. L'organisation des Croates de l'armée autrichienne et leur rôle dans les différentes guerres sont d'ailleurs connus.

L'Herzégovine fut, en 1326, incorporée à la Bosnie, pays dont le nom est tiré de la rivière principale qui l'arrose. Cette rivière est la Bochnah ou Bosnah ; elle se joint à la Save et tombe ensuite dans le Danube. L'histoire de la Bosnie et des districts dont elle se compose mérite quelques développements indispensables pour bien faire comprendre la situation de cette province vis-à-vis de la Porte, les motifs et les passions qui animent ses habitants. La Bosnie a fait autrefois partie de l'ancienne Illyrie ; mais plus tard, les rois de Dalmatie en formèrent une des provinces de leurs Etats et lui donnèrent pour chef un gouverneur, qui reçut le nom de ban. Après des guerres longues et sanglantes, le royaume de Dalmatie perdit la Bosnie, qui lui fut enlevée en 1080 par Baudin, roi de Serbie. Ce prince donna le gouvernement de la nouvelle province à l'un de ses plus braves lieutenants, Etienne, qui eut pour successeur Twarik. L'un et l'autre se reconquirent suzerains du monarque serbe et lui furent fidèles. Les rois de Hongrie ayant déclaré la guerre à la Serbie, lui enlevèrent la Bosnie ; après un siècle et demi de lutttes dans lesquelles cette contrée changea plusieurs fois de maître, Charobert, roi de Hongrie, s'empara définitivement de la Bosnie, à laquelle, en 1326, il réunit l'Herzégovine, détachée de la Croatie. La guerre, un moment apaisée, reprit bientôt avec plus de violence que jamais. La Hongrie fut, dans le siècle suivant, livrée à la plus horrible anarchie et attaquée en même temps par les Turcs. Les habitants

de l'Herzégovine, dans ces tristes circonstances, envoyèrent une députation à Frédéric III, empereur d'Allemagne, oncle et tuteur de Ladislas V, roi de Hongrie, pour lui exposer leurs plaintes et implorer son appui ; alors l'empereur érigea le pays en un Etat indépendant, auquel il donna le nom de duché de Saint-Saba. Malheureusement, il ne conserva pas longtemps cette existence séparée et il ne tarda pas à être conquis pour toujours. Mahomet II, après la prise de Constantinople, envahit les provinces slaves, où ses armes furent balancées par celles d'un homme à jamais illustre, Mathias Corvin, roi de Hongrie, fils de Jean Huniade. Ce grand prince sauva la chrétienté contre l'invasion des hommes de l'Orient ; mais à sa mort, arrivée en 1490, les choses changèrent de face.

L'empereur Soliman, qui avait succédé en 1520 à Selim Ier son père, recommanda l'œuvre de Mahomet, envahit l'année suivante la Hongrie, et soumit, en 1522 la Bosnie à l'empire ottoman. Une guerre nouvelle s'éleva vers la fin de 17e siècle, fut sur le point de tout remettre en question et de faire perdre à la Turquie les conquêtes de Mahomet et celles de Soliman. En 1697, les empereurs envahirent la Bosnie, prirent Dabar et Moghah, et s'emparèrent de la province entière après avoir incendié Serrai, sa capitale. Les troupes ottomanes, mal commandées, allèrent trouver dans sa retraite Daltaban-Pacha, un de leurs meilleurs généraux, exilé par le sultan Mustapha, qui vivait dans une petite ville de la province, pauvre et malheureux. Cet homme, forcé de se rendre aux vœux des soldats, quitta sa retraite, se mit à leur tête, et fit une campagne magnifique, citée avec raison comme un modèle de stratégie. Il poursuivit les Allemands, les chassa de ville en ville, s'empara de toutes leurs positions, les obligea de repasser la Save, et leur enleva vingt-quatre places des deux côtés de la rivière. La campagne se termina par le traité de Carlowitz, qui fut signé en 1699 et qui mit fin à la guerre. Ce traité donna la Bosnie aux Turcs ; mais ils en perdirent une partie par le traité de Passarowitz, signé en 1718, à la suite des victoires du prince Eugène. Ils la recouvrèrent en 1739 par la paix de Belgrade, et la possèdent entièrement aujourd'hui. La population du pays est en grande partie d'origine slave, et cette circonstance explique les lutttes continuelles qui existent entre elle et les autorités musulmanes.

Le territoire de cette province est formé par les bassins de la Bosnah, de l'Uma, de la Verbas et des affluents de ces rivières, qui se jettent dans la Save. Il est entrecoupé de montagnes couvertes de hautes forêts, qui fournissent d'excellents bois de construction. Ces montagnes dépendent de la grande chaîne dalmatique et elles s'abaissent en s'avancant vers la Carniole. Le fond des vallées est couvert d'excellents pâturages et les pentes inférieures produisent des céréales d'excellente qualité ; les côtes donnent des vins très-spiriteux. La Bosnie est séparée par une chaîne centrale en deux parties, haute et basse Bosnie ; la seconde, ou Bosnie proprement dite, est celle qui a formé autrefois un royaume. Le chef-lieu de la Bosnie est Bosna-Serai, ville d'environ 70,000 âmes, située sur un plateau élevé couronné de montagnes boisées, sur la rivière Milaska, qu'on franchit sur plusieurs points. Le vizir ou gouverneur de la province y réside de droit ; mais sa résidence de fait est à Travnik, ville assise au confluent de deux rivières, la Lachva et la Varoslouka ; elle est défendue par un célèbre château fort. Les principales villes de la Croatie turque sont Whitz ou Bihacz, ancienne Ansantala, située au pied d'une montagne sur une île de l'Uma, prise par les Turcs en 1592 et dont la population est de 3,000 habitants, et Bellgrad ou Biellograd, ancienne résidence des rois de Croatie et de Dalmatie. Les principales villes de l'Herzégovine sont : Trebigne, qui en est le chef-lieu, ville de 10,000 âmes, sur la Trebinchiza, avec un château fort ; Mostar, bâtie sur les deux rives de la Narenta, qu'on passe sur un pont en pierre de construction

romaine d'une seule arche, fermé à chaque extrémité par une tour carrée. Elle est entourée d'un mur crénelé construit en 1525. Sa population est de 10,000 habitants. Elle a un évêché et une manufacture d'armes façon de Damas ; Naronta, qui renferme un évêché. Elle est située sur la Narama, près d'un Golfe qui porte son nom. Elle a été la capitale du pays.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE LA BANQUE COMMERCIALE ET FINANCIÈRE. (Voir les nos. du 29 mai et des ler, 2 et 5 juin.)

II. "L'ensemble de nos opérations avec l'Amérique, dit un écrivain anglais, est si important, non part dans celles qu'elle entretient avec les autres pays, et même dans son trafic intérieur, est si considérable, nos intérêts réciproques si intimement liés, que nous semblons vivre de la même vie commerciale." Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la soudaineté et de la vivacité du contre-coup de la crise américaine en Angleterre. Ce dernier pays, comme nous le verrons bientôt, n'est pas d'ailleurs, malgré sa vieille expérience, à l'abri de toute critique au point de vue de la prudence, de la sagesse de ses entreprises. Frère Jonathan et John Bull sont restés, malgré la distance, les enfants des mêmes parents ; le même sang circule dans leurs veines ; de la une égale ardeur au gain, une égale convoitise ardente des jouissances matérielles que donne la fortune, une égale confiance dans le résultat définitif de la ferme volonté de s'enrichir ; de là la même audace, la même indépendance dans le choix des moyens, tempérée cependant, chez nos voisins d'Outre-Manche, par une plus grande susceptibilité de l'opinion. Aussi l'Angleterre a-t-elle en ces crises à elle, crises dont ses propres égarements furent la cause. Seulement ses crises n'ont généralement pas rayonné au dehors, et grâce à l'abondance de ses capitaux, à ses grandes ressources industrielles, à la solidité de son crédit et aussi à son admirable tactique dans la mauvaise fortune, elle s'est toujours relevée, comme l'Amérique, pour chercher, dans un redoublement de travail et d'activité, une prompt compensation aux pertes du passé. Les deux épreuves les plus sévères qu'ait eues à traverser le commerce anglais sont celles de 1825 et de 1847.

En 1825, deux spéculations dominantes avaient profondément altéré la situation économique de l'Angleterre ; d'un côté, elle avait souscrit la presque totalité des emprunts des républiques de l'Amérique du Sud et s'était intéressée, pour la plus forte part, dans l'exploitation de leurs mines ; de l'autre, pendant qu'elle immobilisait ainsi une grande partie de ses capitaux, elle se livrait aux spéculations commerciales les plus hasardeuses, entassant dans ses entrepôts les marchandises les plus diverses, mais surtout les denrées coloniales, les céréales et la plupart des matières premières de son industrie. Vers le mois de juillet 1825, le change devint tout à coup défavorable, signe habituel d'importations excessives et de la nécessité de solder en or une balance considérable. A ce symptôme inquiétant, la Banque, dont la réserve métallique diminuait rapidement depuis quelque temps au point d'être descendue à 25 millions de francs seulement, réduisit brusquement ses escomptes. Les banques privées prirent aussitôt l'alarme et resserrent aussi leurs crédits ; en quelques jours la panique devint générale. Cinq des plus fortes banques de Londres, une centaine au moins des banques de province tombent en faillite. La banque d'Angleterre elle-même, hors d'état de continuer ses opérations, va faire afficher à ses portes la suspension de ses paiements en or, lorsqu'un hasard singulier, la découverte d'un paquet oublié de billets de 1 livre sterling vint par un bonheur inespéré, la tirer du plus grand danger qu'elle ait couru depuis 1788, le public, par une de ces

facilités d'humeur que l'on ne comprend guère aujourd'hui, ayant consenti à prendre ces billets comme espèces.

En 1847, l'attraction puissante et générale exercée sur tous les capitaux flottants par les entreprises de chemins de fer, amène une perturbation commerciale également profonde. De 1844 à 1847, le parlement avait autorisé la construction d'un réseau dont la dépense était évaluée à 240 millions sterling, et sur cette somme, 70 millions sterling, avaient déjà été dépensés, c'est-à-dire convertis en un capital fixe qui ne donnait même pas, à cette époque, et ne devait d'ailleurs jamais donner le revenu promis à de trop confiants actionnaires. Aussi, à la suite d'une période d'engouement et d'illusion sans exemple, les actions, après avoir vu pour quelques lignes, doubler leur capital d'émission, étaient descendues même au-dessous du pair, qu'elles n'ont jamais repris depuis. Au moment même où ces deux milliards de francs se retiraient du commerce et de l'industrie pour aller s'immobiliser dans un placement onéreux, une mauvaise récolte, comme aux Etats-Unis en 1857 et dans des circonstances remarquablement semblables, venait accroître les dépenses générales de la consommation et aggraver sensiblement la situation. Mais précisément la cherté qui en résulte et qui se déclare dans toute l'Europe, vient suggérer l'idée d'une vaste spéculation sur les céréales. Des ordres partent immédiatement pour les Etats-Unis où, par un heureux hasard les produits agricoles sont abondants, et bientôt les navires se succèdent sans interruption, apportant de telles masses de blés et de farines, que les prix ne tardent pas à baisser dans des proportions qui, quelques mois plus tard, seront ruinieuses pour les destinataires. La crise de 1847 présente deux maxima bien caractérisés ; l'un en avril, au moment où la Banque, qui voit son numéraire prendre en quantités énormes la route des Etats-Unis, resserre son crédit ; l'autre en octobre. Le 25 de ce mois, la crise a pris un tel aspect et la situation de la Banque est devenue tellement inquiétante, réduite qu'elle est à une réserve en billets et en numéraire de 30 millions de francs à peine, que le gouvernement suspend, pour la première fois, l'application du bill de 1844, du Peel act, du nom de son illustre promoteur, qui règle l'émission des billets dans leur rapport avec l'encense métallique et dont nous parlerons plus loin. Cette mesure hardie rappelle la confiance, et le calme ne tarde pas à se rétablir.

La crise de 1857 est moins compliquée dans ses origines ; elle s'explique uniquement par des spéculations immodérées en marchandises de toute nature, favorisées par la connivence, volontaire ou non, des banques. Il est certain que l'abus du crédit, sous toutes ses formes, a été le fait dominant de la situation de l'Angleterre de 1855 à 1857. Le commerce de ce pays n'a reculé devant aucun expédient pour obtenir les ressources qu'exigeait la continuation des immenses opérations dans lesquelles il s'était engagé, et qui avaient pour but de maintenir, par une sorte d'absorption prolongée et systématique des produits, la hausse croissante des prix. C'est surtout à l'aide des valeurs de complaisance (accommodation bills) que ces ressources ont pu être réalisées sur la plus grande échelle. Le journaux ont cité, comme un fait juridiquement établi, qu'un simple garde-magasin de Londres a pu, avec un capital de 2,500 francs, mettre en circulation pour 400,000 liv. st. de lettres de change.

Il a été également prouvé que des maisons de Glasgow entretenaient à Londres de petits marchands, de petits boutiquiers, unque-ment pour leur faire endosser des valeurs de cette nature. Parmi les cas analogues, dévoilés devant les tribunaux, nous trouvons celui d'une grande maison jouissant d'une réputation de solvabilité bien établie, se livrant, en apparence, aux opérations les plus respectables, qui ne se soutenaient qu'avec le produit de la négociation de traites tirées sur des personnes tellement peu connues que, sur 79 endosseurs, 30 seulement ont pu être

retrouvés. Il avait encore été fait un abus scandaleux des crédits connus sous le nom de crédits ouverts, dont voici le mécanisme. Une traite a été tirée, à crédit ouvert, sur A... à l'échéance, une seconde traite, destinée à acquitter la première est tirée sur B... puis une troisième sur C... pour le paiement de la seconde, et ainsi de suite. Au début, pas de difficulté ; la confiance est complète, l'escompte facile, chaque traite est payée à présentation. Pour donner à ce mouvement de billets qui, en réalité, ne reposent sur aucune opération de commerce, un caractère plus respectable et pour mieux tromper la vigilance des banques, on l'étend à plusieurs pays à la fois. Ainsi, par exemple, des maisons suédoises obtiennent des ouvertures de crédit à Hambourg, au profit de A..., B... et C... de Londres, qui reçoivent l'ordre de tirer sur la première de ces deux villes pour pouvoir acquitter les traites suédoises échées dans la seconde. Après un certain temps de cette manœuvre, maisons suédoises, hambourgeoises et anglaises sont si inextricablement liées dans un réseau de traites restées impayées au moment de la crise, qu'il faut qu'elles tombent ou se sauvent ensemble. Il a été récemment démontré que l'une des banques les plus considérables de l'un des centres commerciaux de l'Europe du nord ne vivait, depuis plusieurs années, que de bénéfices d'un système de crédits ouverts, largement organisé à Hambourg et à Londres. C'est ce qui explique la chute simultanée, en 1857, d'une foule de maisons dans ces deux villes, et, en outre, à Copenhague et à Stockholm.

Les états du commerce extérieur de l'Angleterre fournissent la preuve sans réplique des énormes opérations auxquelles a donné lieu ce coupable abus du crédit. Un mot d'abord sur les principaux contrats des exportations anglaises. On croit généralement sur le continent que l'Europe occidentale est le principal débouché de l'industrie anglaise. Cela était vrai il y a dix ans ; cela ne l'est plus aujourd'hui. Si la consommation des produits britanniques ne s'y est pas ralentie, elle s'y est même accrue, cet accroissement a été à peu près insignifiant, comparé à son rapide développement dans l'est et le midi de l'Europe d'une part ; dans les colonies anglaises, l'Inde la Chine et les Etats-Unis de l'autre. Aujourd'hui ce dernier pays vient en première ligne dans la série des débouchés anglais ; l'Inde occupe le second rang, et, parmi les débouchés du troisième ordre, la Chine tient la première place. Aussi la brusque interruption de l'intercourse avec ces deux derniers pays, en 1857, par un fait de guerre, a-t-elle dû affecter, dans une certaine mesure, l'industrie anglaise, et l'obliger à reporter dans une autre direction la portion de ses produits qui n'y trouvait plus d'écoulement. C'est avec les Etats-Unis que la compensation s'est opérée. Mais si l'on veut se rendre un compte exact de l'origine de la crise actuelle et saisir l'ensemble des phénomènes qui l'ont précédée et annoncée, ce n'est pas au mouvement des échanges en 1857 qu'il faut s'en tenir ; il faut l'étudier pour une période d'une certaine étendue et remonter au moins jusqu'à 1848. A partir de cette année, en effet, se manifeste une augmentation très-sensible dans les exportations ; au bout de huit années, elle a été de 120 0/0 ; par rapport à 1857, elle a été de 179 à 180 0/0. On devrait s'attendre à un progrès correspondant dans l'importation des matières premières ; il n'en est point ainsi. Ce progrès est à peine de 30 0/0 pour le coton ; de 70 0/0 pour les laines ; de 50 0/0 pour la soie. La raison principale (à en est d'accessories que nous négligeons) de cette différence est dans la hausse extraordinaire, à partir de 1853, de la valeur des produits exportés. C'est beaucoup moins, en effet, par les quantités que par la hausse de cette valeur, dont témoigne d'ailleurs l'élevation générale des prix, que l'exportation anglaise s'est accrue dans ces dernières années. Comment expliquer cette hausse ? par un accroissement de la consommation du développement de la richesse publique ? par l'abondance extraordinaire des métaux précieux ? par l'effet d'une spéculation désordonnée ? A

n'en pas douter, ces trois faits réunis y ont concouru, mais dans une mesure qu'il est assez difficile de déterminer, surtout en ce qui concerne l'action de l'or, cette action ne devant se manifester clairement que lorsque le commerce aura repris son allure normale, c'est-à-dire lorsque la production aura cessé d'être surexcitée par les demandes de la spéculation. Pour nous, nous attribuerions volontiers aux efforts extraordinaires de la spéculation surtout dans ces deux dernières années, le principal rôle dans l'élevation des prix, et ce qui nous semble confirmer notre opinion, c'est qu'elle est progressive et continue depuis 1836 jusqu'en août 1857, date de son maximum. Si l'on ne tient compte que de la période 1849 à 1855, on constate bien l'existence de cette hausse ; mais elle ne s'applique pas à tous les articles ou du moins ne s'y applique que dans des proportions très-différentes. A partir de 1856, au contraire, tous les prix sans exception sont enlevés avec un élan et un ensemble surpris. Si, à ce fait, qui témoigne de la mise en mouvement d'une force spéciale s'appliquant uniformément à l'ensemble de la production, on joint celui de la hausse incessante de l'escompte sur toutes les places de l'Europe, on ne peut guère douter que les approvisionnements démesurés, gigantesques du commerce et surtout du commerce anglais, n'aient profondément troublé le rapport ordinaire de l'offre et de la demande.

Comment ces approvisionnements ont-ils pu se réaliser ? Qui a fourni les immenses capitaux qu'ils ont exigés ? Nous avons parlé de l'abus du crédit sous la forme d'une circulation énorme de lettres de change frauduleuses ; ici, comme en Amérique, les banques n'auraient-elles pas encouragé, par de déplorables facilités, l'usage de cette fausse monnaie commerciale ? C'est ce qu'il importe d'examiner.

(A continuer.)

Etats-Unis.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis du 4 courant :—

« On paraît être soudainement revenu, tant à Washington que dans la presse new-yorkaise, de l'entraînement belliqueux auquel on se laissait si complaisamment aller. Les derniers rumeurs, soi-disant venues d'Augusta et tendant à montrer un conflit comme imminent, ont produit un effet diamétralement opposé à celui qu'on en attendait. L'opinion publique a cru y reconnaître une manœuvre destinée à la capter, en même temps qu'à surprendre au Congrès des votes devant lesquels il hésite encore. De la une réaction soudaine et un temps d'arrêt très nettement caractérisé dans l'aspect de fièvre belliqueuse qui semblait de plus en plus s'emparer des esprits.

« Une dépêche de Washington nous apprend que la nouvelle d'un homme tué à bord d'un navire américain par un croiseur anglais, est maintenant considérée comme émanant des bureaux même du journal l'Union. Un article publié sur ce texte par la feuille semi-officielle, dans le but d'animer le ressentiment national, a eu au contraire pour résultat d'ouvrir les yeux à nombre de gens, sur le but de la tactique guerrière poursuivie à grand bruit par l'administration, dès les premiers moments de la question.

« Une fausse manœuvre de M. Mason, dans le Sénat, a aussi puissamment contribué à éclaircir les esprits. On sait que M. Douglas avait proposé d'investir le Président de pouvoirs extraordinaires, pour prendre, par lui-même, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à la défense des droits, de l'honneur et des intérêts nationaux. Cette motion, dont le caractère général déguisait jusqu'à certain point la portée, avait été renvoyée à l'examen du comité des affaires étrangères. Elle en est revenue, mardi, transformée en une autorisation à M. Buchanan d'agir comme bon lui semblera vis-à-vis des républiques du Mexique, de Costa Rica, de Nicaragua et de la Nouvelle Grenade ! » Tomber de l'Angleterre dans les malheures

Feuilleton du Journal de Québec

LE LIÈVRE

DE MON GRAND-PÈRE. (*)

Le lièvre ne paraissait point s'occuper d'eux.

Bientôt ils ne furent qu'à dix pas de lui.

Le cœur de mon grand-père battait si fort qu'il ne pouvait plus respirer.

La distance qui séparait les chiens de la bête diminuait encore.

Ramoneau, qui tenait la tête, se précipita pour l'engouler.

Mais le lièvre s'élança dans le torrent, qui roulait en vagues écumeuses et menaçantes.

La gueule de Ramoneau ne happa donc que l'air.

— Ah ! pour le coup, il va se noyer ! s'écria mon grand-père ; bravo ! bravo !

Et il s'élança sur la déclivité de la montagne avec une telle rapidité, qu'il eut tout le pain du monde à ne pas aller, emporté par l'élan de sa course furieuse, se précipiter dans l'Ourthe.

Et tout en courant il répétait :

— Il va se noyer ! il va se noyer ! il va se noyer !

Mais le lièvre, coupant adroitement le courant dans la direction diagonale, parvint sans encombre à prendre terre sur la rive opposée.

En le voyant reparaitre sain et sauf sur

le gazon, les chiens, qui s'étaient comme leur maître arrêtés sur le bord, et qui comme lui semblaient attendre une catastrophe, voyant que, contre toute probabilité, cette catastrophe n'avait pas lieu, les chiens se jetèrent à la rivière à leur tour.

Mais ils furent moins heureux que leur ennemi.

Emporté par son ardeur, Ramoneau ne sut pas maîtriser la rapidité du courant.

Le pauvre animal s'épuisa à lutter contre sa violence ; au tiers de la rivière, les forces l'abandonnèrent.

Il disparut, puis revint à la surface de la rivière, mais ses pattes ne battant plus que faiblement l'eau qu'il fallait franchir.

Malgré ses efforts et ses peines, il s'enfonça une seconde fois.

Mon grand-père alors descendit, ou plutôt roula le long de la berge de la rivière, et se jeta lui-même au milieu du courant pour porter secours à son chien.

En ce moment Ramoneau revenait une troisième fois sur l'eau.

Il l'appela.

Le pauvre animal tourna vers lui sa tête intelligente et fit entendre un gémissement.

Il avait alors franchi les deux tiers de la rivière à peu près.

Mais à la voix de son maître il voulut revenir à lui.

Ce mouvement lui fut fatal.

Il donna le travers à une lame.

Alors vaincu par le courant, il roula plusieurs fois sur lui-même, poussa encore un cri lamentable, puis se tourna doucement sur un effort suprême, vers son maître ; puis s'en alla à la dérive.

Mon grand-père était entré jusqu'aux genoux dans ce tourbillon.

Il y entra tout à fait.

Il nagea vers son chien, le saisit et le traîna sur l'herbe.

La, il essaya vainement de le réchauffer, de rendre quelque élasticité à ses membres raidis et froids.

Le pauvre Ramoneau poussa un dernier gémissement.

Il avait vécu.

Au moment où le chasseur désespéré essayait de rendre son chien à la vie, des aboiements partant du bord opposé frappèrent ses oreilles.

Mon grand-père leva les yeux.

Alors il aperçut de l'autre côté de l'eau le grand lièvre, qui, ayant fait un crochet, était revenu sur ses pas comme s'il avait trouvé un malin plaisir à assister à la mort d'un de ceux qui le poursuivaient.

Plus heureux que Ramoneau, Spiron était parvenu à traverser l'Ourthe, et il continuait à chasser la bête maudite.

Mon grand-père jeta un dernier regard sur son pauvre et fidèle compagnon.

Puis il se mit avec un nouvel acharnement à la poursuite du grand lièvre.

Cette poursuite dura jusqu'au soir.

Il se vint dire que ce fut inutilement.

Lorsque la nuit commença à tomber, Spiron, dont depuis une heure les appétits devenaient plus rares et plus faibles, se coucha, refusant de marcher, ou plutôt dans l'impossibilité de faire un pas de plus.

Mon grand-père le chargea sur ses épaules, et chercha à s'orienter pour regagner le logis.

Mon grand-père était en ce moment du côté de Freneux à huit ou neuf lieues de l'Ourthe.

A la fin de la chasse, il avait paru prendre un grand parti, et s'était écarté plus qu'il ne l'avait fait jusque-là.

Mais il était tellement bouleversé que, quoiqu'il eût couru toute la journée, quoiqu'il eût peut-être fait vingt ou vingt-cinq lieues dans cette course, il ne sentait point sa fatigue.

Où s'il la sentait, il la surmontait et se mit bravement en route pour revenir à Theux.

Devant lui s'étendait, sombre et seulement coupée par des sentiers, la forêt du val Saint-Lambert.

Il s'y engagea sans hésiter.

Il y était à peine depuis cinq minutes, et y avait peut-être fait cinq cents pas, quand il entendit derrière lui un craquement de feuilles sèches.

Il se retourna pour voir qui venait derrière lui.

Le grand lièvre le suivait.

Il allongea le pas.

Le lièvre régia son pas sur celui de mon grand-père.

Mon grand-père s'arrêta.

Le lièvre s'arrêta.

Mon grand-père déposa Spiron à terre, lui montrant le lièvre, l'excita à sa poursuite.

Mais le malheureux Spiron se contenta de humer les émanations qui venaient à lui, et, poussant un gémissement, il se coucha et se mit en rond pour s'endormir.

Alors mon grand-père résolut d'avoir recours à son fusil.

Cette fois, il était chargé, et bien chargé.

Il arma les deux coups, appuyant le doigt sur la gâchette, afin que les chiens ne fissent pas de bruit en s'armant, et épana.

Mais quand le fusil fut à son épaule, il chercha vainement le grand lièvre au bout de son point de mire.

Le grand lièvre avait disparu.

A moitié fou de terreur et de désespoir, mon grand-père ramassa Spiron qui s'était déjà endormi, et qui, tout en dormant, aboyait, rêvant sans doute qu'il chassait le grand lièvre, le replaça sur ses épaules, et continua sa route d'un pas insensé, sans oser se retourner ni regarder derrière lui.

Il était trois heures du matin quand il rentra.

Ma grand-mère, inquiète, attendait son retour avec l'intention de le gronder doucement.

Mais grand-elle vit l'état où il était, elle ne le gronda ni doucement ni fort. Elle le plaignit.

Puis, comme il avait laissé glisser Spiron de dessus son épaule, elle lui prit son fusil des mains.

On se rappelle qu'il n'avait plus ni carnie ni chapeau.

Il avait jeté son carnie ; son chapeau avait été emporté par une branche.

Elle le fit coucher à l'instant même.

« Puis lui fit prendre un grand bol de vin chaud avec des épices, et s'assit sur le bord de son lit.

La elle lui prit les deux mains et, sans lui rien dire, se mit à pleurer doucement.

Mon grand-père fut touché des soins et des larmes de la bonne femme.

Puis, à force d'y songer, il lui sembla qu'en la mettant de moitié dans son secret, il soulagerait ses peines de moitié.

Il était sûr de sa tendresse et de sa discrétion.

Il lui avoua tout.

Oh ! c'était une digne femme que ma grand-mère Palan, allez !

Elle ne s'emporta point en reproches, elle n'éleva point en invectives et en malédictions sur cette fatale passion de la chasse, cause de tous leurs malheurs.

Non, elle ne dit pas un seul mot qui eût trait au passé.

Elle excusa au contraire la violence qui avait amené le meurtre.

Sans condamner le meurtre, elle fit valoir les justes griefs que le meurtrier avait contre lui.

Enfin elle embrassa et consola mon grand-père, comme une mère embrasserait et consolerait son enfant bien aimé, et tacha par

ses paroles de lui rendre un peu de tranquillité et de repos.

Enfin, quand la reconnaissance que lui témoignait mon grand-père l'eut enhardi.

« Tiens, Jérôme, lui dit-elle, tu aurais dû reconnaître dans tout cela la main de Dieu. Vois-tu ; c'est lui qui a amené le malheureux Thomas au bout de ton fusil pour le punir de sa méchanceté envers toi ; mais c'est lui aussi qui, pour te frapper dans ton incrédulité, permet au malin esprit de te tourmenter.

Jérôme Palan poussa un soupir, mais ne la raila point comme il eût certes fait autrefois.

républiques hispano-américaines! Tirez contre le Mexique et le Nicaragua le canon chargé avec tant de fracas à l'adresse de la Grande-Bretagne!

« C'est de qui est arrivé. A l'heure actuelle, il n'est personne qui ne lise couramment dans le jeu de l'administration, et il devient douteux que le Congrès se laisse désormais surprendre les pouvoirs et les crédits que toute cette tactique avait en vue d'obtenir.

—Des dépêches de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 juin, nous annoncent des faits d'une extrême gravité, mais qui ne nous prennent pas entièrement à l'improviste. Les actes de brigandage et les excès de tout genre, dont le nombre et l'audace sont allés sans cesse grandissant, depuis deux ans, dans la métropole louisianaise, viennent de porter leur fruit.

« C'est mercredi soir que le mouvement s'est déclaré. Le comité de vigilance a commencé par s'emparer de l'arsenal et s'y fortifier; en quelques heures, 800 hommes en armes étaient réunis sous ses ordres et les volontaires continuaient à affluer aujourd'hui.

De son côté, le maire a convoqué le conseil municipal et appelé à son aide la division de milice commandée par le général Tracy.

Un conflit était imminent. Rien de plus déplorable assurément que ce spectacle, rien de plus grave que les conséquences qui en peuvent sortir. Mais à qui la faute, sinon aux hommes qui se sont fait un jouet de la liberté électorale, de la sécurité publique, de la justice et de la loi? Ici, comme à San Francisco, les vœux de tous les honnêtes gens sont avec le comité de vigilance, s'il se montre à la hauteur de sa tâche, s'il sait faire sortir un bien durable d'un mal passager.

—Les défections qu'avaient accueillies l'annonce de la soumission des Mormons, se trouvent aujourd'hui justifiées par des nouvelles bien différentes qui nous arrivent du fort Leavenworth. La mise en route du gouverneur Cumming pour la ville de Lac Salé, se trouve à la vérité confirmée; mais au lieu d'avoir été appelé et reçu à bras ouverts par les Mormons, il paraît aujourd'hui s'être vu refuser tout net l'entrée de la ville, dont la population entière était en armes.

Le message qui a apporté cette nouvelle était parti du camp Scott le 1 mai; les nouvelles sont donc postérieures de trois semaines à celles antérieurement reçues. Du reste, on annonce une dépêche officielle du gouverneur Cumming à l'administration, qui nous permettra sous peu de jours de savoir enfin à quoi nous en tenir.

Dernières Nouvelles.

Nouvelles-Orléans 4 juin. « Les forces du maire sont encore sans organisation et tout demeure tranquille, mais les deux partis font de grands préparatifs.

« Les forces du comité de vigilance sont sous les ordres du major J. K. Duncan, ex-officier de l'armée fédérale; elles sont bien organisées et bien exercées.

« On attend une crise aujourd'hui. « Les journaux sont divisés d'opinion: Le Picayune et le Crescent se prononcent pour les autorités municipales, tandis que le Delta et le True Delta soutiennent le comité de vigilance. Le reste de la presse est neutre.

« 10 h. du matin.—L'agitation grandit. Le maire a ordonné l'arrestation de John Maginnis, et les adversaires du comité déclarent que si on ne le prend, ils le reprendront. Maginnis paraît s'en préoccuper fort peu.

« Multi.—Le comité de vigilance offre de se démettre des fonctions qu'il s'est attribuées à condition que la ville remettra entre ses mains l'autorité de police. La ville refuse. Si le comité de vigilance arrive à ses fins, le parti natif américain de Gerard Smith succombera. —Toutes fois le comité de vigilance est composé d'hommes de tous les partis.

« Court dans la rue le bruit d'un compromis d'après lequel 26 bandits bien connus seraient livrés par les autorités de la ville au comité de vigilance et 500 hommes de chaque côté désignés pour faire la police. — Je n'ai pu obtenir de pénétrer dans le City Hall, en sorte que je ne puis confirmer ce bruit. —Rapporteur.

« 1 heure de l'après-midi.—Cinquante hommes à la tête de deux canons viennent de prendre possession du Canal street.—On dit qu'ils sont de ceux que le comité de vigilance a inscrits dans sa liste du châtiment.

« 2 heures.—Le comité de vigilance reste triomphant.—Le maire a resigné ses fonctions entre ses mains.—La ville est tranquille, les boules s'est retirée de Canal street. Le comité a organisé une police spéciale de plus de 1,000 hommes.

NOUVEL AVIS

concernant les abonnés à ce Journal. L'administration de ce Journal ayant fait distribuer dans le cours des derniers trois mois, grand nombre de comptes à ses abonnés retardataires, les prix par ce nouvel avis de faire leurs remises sans délai. L'abonné d'au loin peut confier à la poste sa remise, en ayant soin cependant de faire enregistrer sa lettre.

Les souscripteurs dont l'abonnement est expiré en avril dernier, voudront bien aussi faire leurs remboursements sous le plus court délai.

Le Dr Ryerson jugé par ses pairs.

Le Montreal Witness, journal protestant, s'exprime ainsi sur les révélations qui viennent de se faire jour sur l'administration du Surintendant de l'Éducation dans le Haut-Canada.

Il y a environ dix jours, le Globe mentionnait que le Rev. Dr Ryerson, le surintendant de l'Éducation dans le Haut-Canada, s'était approprié pour son propre usage l'intérêt qu'il avait reçu pour certaines sommes de deniers publiques déposées dans la banque de Haut-Canada. Il est difficile de donner crédit à cette accusation avant de connaître

l'affaire dans tous ses détails. Le Dr Ryerson a écrit une lettre au Globe pour faire connaître qu'en décembre 1856, il avait transmis au gouvernement un état complet et détaillé des revenus dont il avait la garde et que dans le même temps il avait demandé que le gouverneur en conseil décidât quel usage il devait en faire,—décision qui ne lui avait pas encore été communiquée.

Aujourd'hui nous avons sous les yeux la charge du comité des comptes publics et la défense du Dr Ryerson, mais nous devons avouer que la lecture de la dernière nous a grandement chagriné. Le comité accuse le Dr Ryerson d'avoir eu entre ses mains pendant les années 1854-55 et 1856 une grande somme de l'argent public, qu'il avait déposée dans la banque du Haut-Canada. Ces dépôts lui auraient rapporté £1500 d'intérêt et le comité prétend que le Dr Ryerson n'a pas obéi à l'injonction du conseil de déposer de nouveau cet intérêt. A toutes ces accusations, le surintendant de l'Éducation présente la justification suivante qui est loin d'être tendre ce style convaincant dont l'auteur a déjà fait preuve: « J'ai dû déboursé de grandes sommes et au paiement desquelles la loi n'avait pas pourvu. Secundement, Mon salaire, pendant ces années, n'a été que de £500, somme moindre que celle que l'on accorde aux vieux commis dans quelques départements publics. Troisièmement, Je n'ai reçu aucune instruction m'indiquant où déposer les argentés à moi confiés; mais je les avais déposés dans la banque, tenus de comptes séparés pour l'argent public et pour l'argent privé. Ainsi je ne me suis pas cru plus obligé de faire un compte pour cet ou cet intérêt, que la banque de faire son de tels dépôts, que de faire un compte de tout autre argent privé. Je n'ai pas été peu surpris lorsque, en 1856, plusieurs mois après que la banque eût cessé de m'envoyer argent, qu'on m'en joignit de rendre compte de ces octrois que je tenais pour miens. Je soutiens qu'il est sans précédent et opposé à la raison et à la justice de forcer un officier public, en dehors des devoirs que lui prescrit la loi, d'agir comme trésorier pour une somme de plus de £200,000, et cela sans lui accorder quelque compensation pour un tel surcroît de travail et de responsabilité.

La défense du Dr. Ryerson, reprend le Witness, loin de le justifier, le place dans une position encore plus humiliante et plus triste. C'est exactement la manière de plaider de tout commis escamoteur qui prétend n'avoir pas reçu la compensation que mériteraient ses services. Si le Dr. Ryerson s'est vu imposer un surcroît d'ouvrage, pourquoi ne l'a-t-il pas refusé? Si son salaire n'était pas suffisant, il devait alors demander une augmentation ou bien laisser sa situation. Les services qu'il a rendus à la cause de l'éducation dans le Haut-Canada sont sans aucun doute importants et méritent une récompense libérale. Mais le docteur pouvait-il se prévaloir de ces services pour se croire en droit de spéculer sur les fonds publics?

Le Dr. Ryerson se voyant accusé de s'approprier cet intérêt pour son propre usage, écrit au gouvernement pour demander si les £1,575 19 9 accordés par la Banque ne lui appartenait pas en justice, protestant en même temps qu'il serait prêt à supporter toutes les pertes plutôt que de recevoir, soit directement soit indirectement, un seul denier qui ne fût pas d'accord avec la loi aussi bien qu'avec la sagesse. Cependant le docteur prétend avoir droit à cet argent. Nous ne sommes pas surpris quand des joueurs et des viveurs spéculent sur les fonds publics, mais notre étonnement est à son comble quand nous voyons un homme de la position et du caractère du surintendant de l'éducation, appliquer l'argent public à des usages privés! L'intérêt de l'argent public a la garde d'un de ses employés appartient non pas à cet officier mais au pays, et cet intérêt, le Docteur Ryerson est obligé de le déposer. A la vérité, il peut prétendre qu'il n'est pas tenu de placer l'argent qu'il n'est pas en droit de garder dans son coffre, le gouvernement aujourd'hui n'aurait rien à réclamer contre lui. Sous quelque point de vue que nous envisagions la chose, le Dr. Ryerson nous envoie à l'évidence, et c'est un fait qui démontre jusqu'au point de l'erreur de l'esprit le plus fort, quand il se laisse dominer par l'intérêt personnel. Jusqu'à ce que le Docteur Ryerson reconnaisse sa faute et en fasse réparation, il doit cesser d'avoir la confiance publique.

Nous ajoutons à ces remarques celles de la Montreal Gazette: « Qu'on nous permette de dire que c'est pour nous une cause de regret qu'un homme de la position du Dr Ryerson soit trouvé coupable d'une telle inconduite, d'une telle prévarication et insigne fausseté en la défendant. Quel exemple offert à la jeunesse du Haut-Canada. Lui sera-t-il permis de conserver sa charge? »

Son Excellence le Gouverneur-Général a transmis à l'Assemblée législative la copie suivante d'une dépêche reçue du ministre de sa majesté à Washington, communiquant la décision du gouvernement des États-Unis qui exempte de droits le houblon et le foïn, lorsqu'ils seront importés des provinces britanniques:

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

par acte, ou par résolution conjointe du congrès, l'exemption des droits d'entrée au houblon et au foïn de la provenance des dites provinces dans les États-Unis, telle exemption ne devra s'appliquer, cependant, qu'à celles des dites provinces qui ont admis, ou qui admettront à l'avenir, franchises de droit des mêmes articles de la provenance des États-Unis, lorsqu'ils seront importés des États-Unis, et ne devra continuer à être en force qu'autant longtemps qu'une semblable exemption de droits s'étendra aux produits de même nature des États-Unis, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par la loi. « J'ai, etc. « HOWELL COBB, « Secrétaire de la trésorerie. »

Nous donnons ici à titre de renseignement la principale clause d'un acte que M. Langevin a présenté en chambre pour amender l'acte 18 Vict. chap. 159, et les autres actes relatifs à l'incorporation de la cité de Québec, et refaire les limites de la cité.

II. Toute l'étendue de terrain qui dans et par une certaine proclamation de son excellence sir Alured Clarke, lieutenant gouverneur de la province du Bas-Canada, lancée sous le grand sceau de la province, et portant la date du 7 mai, mil sept cent quatre-vingt-douze, est décrite comme étant comprise dans la cité de Québec, et qui, tel que déclaré dans la dite proclamation, devrait être à l'avenir appelée de ce nom, ainsi que tout le terrain s'étendant jusqu'à la marque des basses eaux du fleuve Saint-Laurent, en front de la dite cité et ville, avec ensemble le lit de la rivière Saint-Charles, vis-à-vis la dite cité, pris à la marque des hautes eaux du côté nord de la dite rivière depuis le prolongement de la ligne de la rue Saint-Denis, jusqu'à la ligne ouest de la ferme des sœurs de l'Hôtel-Dieu, de là dans une direction sud le long de la dite ligne environ cinq cent cinquante pieds jusqu'à l'extrémité sud d'une jetée construite sur la dite ferme, aux basses eaux, de là dans une direction vraie Est environ cent cinquante pieds, jusqu'à l'intersection de la ligne bornant les concessions de grève de la seigneurie de Notre Dame des Anges, aux basses eaux, et finalement de la ligne de la dite ligne de grève, dans la direction nord, quarante degrés Est, jusqu'à l'intersection du prolongement de la ligne des commissaires du hâvre de Québec et de la ligne dite ligne des commissaires jusqu'à la ligne ouest de la dite cité; et de plus, tout terrain compris dans les limites ci-dessus mentionnées, c'est-à-dire: —commençant à la ligne des commissaires en cap profonde à la Pointe à Pizieu et courant nord ouest le long de la ligne Est de la seigneurie de Sillery, formant la ligne ouest du cimetière Mount Hermon jusqu'au chemin du Cap Rouge, au sud de la dite ligne, jusqu'à la ligne ouest de la ferme dans la même direction en ligne droite jusqu'à l'intersection de « Ruissseau à Prevost, » à l'endroit où traverse le chemin de Sainte-Foye; de là dans une direction parallèle à la ligne Sillery, jusqu'à la grande ligne des concessions de Sainte-Foye; de là dans une direction ouest « la dite grande ligne, jusqu'à la ligne ouest de la propriété de la veuve de feu Augustin Jourdain, de la ligne de la dite ligne ouest, dans une direction nord-ouest jusqu'à la rivière Saint-Charles; de là le long de la dite rivière Saint-Charles jusqu'à l'intersection du prolongement de la ligne Est du « Chemin de la Misère; » de là le long de la dite ligne jusqu'à la profondeur de la première concession au nord de la rivière Saint-Charles; de là dans une direction Est le long de cette première ligne de concession jusqu'au « Chemin de la Savanne, » et le long de ce chemin jusqu'au chemin de Châteaubourg; de là dans une direction sud le long du chemin de Châteaubourg jusqu'à la grande ligne des biens de feu Anthony Anderson; de là dans une direction Est le long de la dite grande ligne et celle de la première concession de La Cascardière, jusqu'au chemin à l'Est de l'ancien des aliénés, qui divise la paroisse de Beauport de celle de Saint-Roch, et le long du prolongement de la dite ligne jusqu'au fleuve Saint-Laurent, à l'endroit où il coupe la ligne de la Trinité, bornant les concessions de grève de la seigneurie de Notre Dame des Anges; de là sur la dite ligne de la Trinité dans une direction ouest jusqu'à l'intersection de la dite ligne des commissaires en eaux profondes du fleuve Saint-Laurent, et finalement de la ligne de la dite ligne des commissaires jusqu'au point de départ à la Pointe à Pizieu,—depuis ce point de départ, et le long de ce chemin, jusqu'à l'intersection de la dite ligne des commissaires, et autres constructions faites, ou qui seront faites dans le dit fleuve Saint-Laurent vis-à-vis la dite cité, ou à adjacents, bien qu'au delà de la marque des basses eaux du dit fleuve, et s'étendant aussi loin que la ligne des commissaires et au delà, au cas où elle serait plus tard prolongée, seront censées et considérées être dans les limites de la dite cité.

« CHICOUTIMI, le 2 juin 1858. « Monsieur le Rédacteur, « Un terrible incendie, bien plus désastreux que tous ceux qui par le passé ont porté la ruine et la désolation dans diverses parties du territoire du Saguenay, a ravagé dans la journée du 31 mai dernier, la surface presque entière des townships Chicoutimi, Latérière et Jonquières, et une partie du township Bagot. Je n'entreprendrai pas de décrire l'effroyable spectacle d'un embrasement couvrant une superficie de vingt-cinq à trente lieues carrées, ni le désespoir de nombreuses familles qui n'ont pu échapper à la mort qu'en se réfugiant dans les marécages et les cours d'eau. Le feu activé par un vent très-violent qui s'est élevé vers midi, n'a cessé ses ravages que vers cinq heures du soir. Grand nombre de maisons et granges ont été détruites; les grains emmenés sont presque entièrement brûlés sur les treize concessions du township Chicoutimi, au sud ouest du chemin Sydenham, et sur les rangs que partage ce chemin. La perte est immense, et si le gouvernement vient en aide aux nombreuses victimes de ce désastre, —en accordant sur les argentés destinés aux améliorations publiques une somme suffisante pour que ceux qui se trouvent sansabri et dépourvus des choses les plus nécessaires à la vie, aient les moyens de se soustraire aux horreurs de la famine et aux rigueurs du froid lorsque la saison d'hiver sera arrivée,—il n'est pas possible de prévoir le résultat. Les conséquences affreuses du malheur qui jette aujourd'hui sur le territoire du Saguenay. Un appel à la générosité, à la charité de ceux qui en pareille circonstance ont pu apprécier la libéralité des colons du Saguenay, ne demeurera probablement pas sans effet, et l'on doit espérer que tous ceux qui s'intéressent à la colonisation du Saguenay s'efforceront à se relever de l'état de misère où la plonge cet affreux incendie. « A la hâte. Votre serviteur très humble, « P. A. TREMBLAY. »

(Correspondance particulière.) Montréal, 5 juin, 1858.

M. le rédacteur, Le Weekly-Herald de cette ville, publiait l'autre jour en français le discours chaleureux que prononça le Dr. Robitaille à la dernière réunion des membres de l'Université du Collège McGill. On a remarqué que pas une feuille canadienne n'avait reproduit cette vigoureuse improvisation. Comme cette vigoureuse improvisation. Comme cette vigoureuse improvisation.

« Les vaisseaux de l'Ouest et les bateaux nous ramènent beaucoup de nos jeunes canadiens qui avaient, en vain, voulu fêter la fortune dans le far-west. Ils reviennent au domicile paternel, bien décidés, la plupart, à reprendre les travaux agricoles. Plusieurs se plaignent des durs beefsteaks qu'ils ont dû dévorer en mangeant la vache enragée. Encore s'ils goûtaient les douceurs du domicile natal, s'ils appréciaient assez les ressources de leur beau pays pour ne plus aller porter ailleurs leurs forces, leur industrie, leurs talents, leur savoir-faire enfin. Oh! que notre jeunesse des campagnes se prépare un fâcheux avenir en se refusant à coloniser les beaux territoires du Saguenay et du Saint-Maurice.

Ceux des campagnes avec lesquels j'ai conversé ne sont pas du tout édifiés de la tournure que la loi d'usage fait prendre aux affaires. On dit que la loi est elle-même mal faite; si l'on n'eût dû subir son action que quelques années plus tard. On fait des peintures bien désolantes des embarras qu'éprouvent les petits propriétaires. Si son compte chez le marchand s'élève à £20 on se voit consentir un hypothèque garantissant le capital et £3 ou £3 10s. d'intérêt pour ces £25. Entrer que l'encaisse. Ne parlez pas d'emprunter aujourd'hui dans les campagnes; pas de piastres demandées, mais pas à moins de cinq par cent pour un mois.—Il le faut, dit l'autre, ou consentir à vendre mes meubles et mes ustensiles de culture.—Combien de temps gardera-t-on mon argent? Un an.—Soit, voici quarante piastres et ton affaire est faite.—Comprends pas!—Tiens, tu veux cent piastres? sur les cent piastres que tu veux avoir, je garde cinq piastres pour chaque mois, c'est donc soixante piastres que je dois te tenir d'avance sur le cent que je te prête.—Je comprends maintenant, je crois; si je voulais garder cette somme deux ans, je me trouverais donc à te devoir chaque chose?—Sans doute. Oh! dans ce cas, j'aime autant vendre à vil prix ce que j'ai, que d'être tondu et volé de tout d'ici à deux ans. Il n'y a donc plus moyen, avec nos lois, de pouvoir rendre service. Nos usagers n'ont pas besoin, comme West, du baiser d'une mère pour les encourager. Le célèbre peintre West avait fait le portrait de sa sœur d'une manière si naturelle et si na-

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

LA PRÊTE DE DIEU. La procession de la fête-Dieu a eu lieu dimanche à la Haute-Ville et à Saint-Roch avec toute la pompe qui distingue toujours cette cérémonie religieuse. Rien de plus beau que de voir ces rues bordées d'arbres verdoyants et magnifiquement pavés; rien de plus majestueux que de voir cette foule immense de chrétiens courber le front avec respect devant le Saint-Sacrement, rendant ainsi un éclatant témoignage à la présence réelle. Malheureusement la procession dans l'une et l'autre paroisses fut surprise par la pluie et elle a dû, au retour, marcher avec plus de vitesse, et conséquemment moins de majesté.

Désastreux incendie dans le Saguenay. Nous devons à l'obligeance d'un de nos abonnés du Saguenay, M. Tremblay, les détails suivants sur le désastreux incendie qui vient encore de jeter la désolation dans cette naissante et si éprouvée colonie:

« CHICOUTIMI, le 2 juin 1858. « Monsieur le Rédacteur, « Un terrible incendie, bien plus désastreux que tous ceux qui par le passé ont porté la ruine et la désolation dans diverses parties du territoire du Saguenay, a ravagé dans la journée du 31 mai dernier, la surface presque entière des townships Chicoutimi, Latérière et Jonquières, et une partie du township Bagot. Je n'entreprendrai pas de décrire l'effroyable spectacle d'un embrasement couvrant une superficie de vingt-cinq à trente lieues carrées, ni le désespoir de nombreuses familles qui n'ont pu échapper à la mort qu'en se réfugiant dans les marécages et les cours d'eau. Le feu activé par un vent très-violent qui s'est élevé vers midi, n'a cessé ses ravages que vers cinq heures du soir. Grand nombre de maisons et granges ont été détruites; les grains emmenés sont presque entièrement brûlés sur les treize concessions du township Chicoutimi, au sud ouest du chemin Sydenham, et sur les rangs que partage ce chemin. La perte est immense, et si le gouvernement vient en aide aux nombreuses victimes de ce désastre, —en accordant sur les argentés destinés aux améliorations publiques une somme suffisante pour que ceux qui se trouvent sansabri et dépourvus des choses les plus nécessaires à la vie, aient les moyens de se soustraire aux horreurs de la famine et aux rigueurs du froid lorsque la saison d'hiver sera arrivée,—il n'est pas possible de prévoir le résultat. Les conséquences affreuses du malheur qui jette aujourd'hui sur le territoire du Saguenay. Un appel à la générosité, à la charité de ceux qui en pareille circonstance ont pu apprécier la libéralité des colons du Saguenay, ne demeurera probablement pas sans effet, et l'on doit espérer que tous ceux qui s'intéressent à la colonisation du Saguenay s'efforceront à se relever de l'état de misère où la plonge cet affreux incendie. « A la hâte. Votre serviteur très humble, « P. A. TREMBLAY. »

(Correspondance particulière.) Montréal, 5 juin, 1858.

M. le rédacteur, Le Weekly-Herald de cette ville, publiait l'autre jour en français le discours chaleureux que prononça le Dr. Robitaille à la dernière réunion des membres de l'Université du Collège McGill. On a remarqué que pas une feuille canadienne n'avait reproduit cette vigoureuse improvisation. Comme cette vigoureuse improvisation. Comme cette vigoureuse improvisation.

« Les vaisseaux de l'Ouest et les bateaux nous ramènent beaucoup de nos jeunes canadiens qui avaient, en vain, voulu fêter la fortune dans le far-west. Ils reviennent au domicile paternel, bien décidés, la plupart, à reprendre les travaux agricoles. Plusieurs se plaignent des durs beefsteaks qu'ils ont dû dévorer en mangeant la vache enragée. Encore s'ils goûtaient les douceurs du domicile natal, s'ils appréciaient assez les ressources de leur beau pays pour ne plus aller porter ailleurs leurs forces, leur industrie, leurs talents, leur savoir-faire enfin. Oh! que notre jeunesse des campagnes se prépare un fâcheux avenir en se refusant à coloniser les beaux territoires du Saguenay et du Saint-Maurice.

Ceux des campagnes avec lesquels j'ai conversé ne sont pas du tout édifiés de la tournure que la loi d'usage fait prendre aux affaires. On dit que la loi est elle-même mal faite; si l'on n'eût dû subir son action que quelques années plus tard. On fait des peintures bien désolantes des embarras qu'éprouvent les petits propriétaires. Si son compte chez le marchand s'élève à £20 on se voit consentir un hypothèque garantissant le capital et £3 ou £3 10s. d'intérêt pour ces £25. Entrer que l'encaisse. Ne parlez pas d'emprunter aujourd'hui dans les campagnes; pas de piastres demandées, mais pas à moins de cinq par cent pour un mois.—Il le faut, dit l'autre, ou consentir à vendre mes meubles et mes ustensiles de culture.—Combien de temps gardera-t-on mon argent? Un an.—Soit, voici quarante piastres et ton affaire est faite.—Comprends pas!—Tiens, tu veux cent piastres? sur les cent piastres que tu veux avoir, je garde cinq piastres pour chaque mois, c'est donc soixante piastres que je dois te tenir d'avance sur le cent que je te prête.—Je comprends maintenant, je crois; si je voulais garder cette somme deux ans, je me trouverais donc à te devoir chaque chose?—Sans doute. Oh! dans ce cas, j'aime autant vendre à vil prix ce que j'ai, que d'être tondu et volé de tout d'ici à deux ans. Il n'y a donc plus moyen, avec nos lois, de pouvoir rendre service. Nos usagers n'ont pas besoin, comme West, du baiser d'une mère pour les encourager. Le célèbre peintre West avait fait le portrait de sa sœur d'une manière si naturelle et si na-

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire de la Trésorerie au secrétaire d'État, à l'effet qu'une lettre a été adressée au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant l'exemption des droits sur le houblon et le foïn de la provenance des provinces britanniques, en considération de ce que la même immunité soit étendue aux provinces aux mêmes articles produits aux États-Unis. « J'ai, etc. « NAPIER. »

« DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, « 12 mai, 1858. « MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me transmettant copie d'une communication du ministre britannique, Lord Napier, relativement à l'admission franche de droit dans les États-Unis de certains articles de la production des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, et en réponse je vous informe que ce département a adressé une lettre au président du comité des votes et moyens de la chambre des représentants, recommandant d'étendre

« Washington, 24 mai, 1858. « MONSIEUR.—Relativement à une dépêche du 12 du courant, adressée à votre excellence, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre ci-joint, copie d

